

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2025

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**VILLE DE
AUCHY-LES-MINES**



PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 10 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-LES-MINES s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 4 juillet 2025 de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe au Maire, en remplacement de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Maire d'AUCHY-LES-MINES, empêché (Article L. 2122-17 du CGCT) en Mairie (salle du Conseil Municipal), Place Jean JAURES.

Etaient présents :

Karine BOUZAT, Jean-Louis COURTOIS, André GUILLOU, Anne-Marie CRETON, Gérald GREZ, Sandrine COUPIN, Fabrice BAVIERE, Marie-France MARCQ, Maires-Adjointes -

Joëlle FONTAINE, Jacqueline BEAUCOURT, Drépha-Malika HAFID, Guillaume BOUTON, Jean-Claude MOUREAU, Karine BARBOT, Jean-Claude RIBU, Olivier BOURRIEZ, Ingrid POILLON, Jean-Charles BONNEL, Cindy GOUBET, Martine QUEVA, Robert VISEUX -

Absents excusés ayant donné procuration :

**Jean-Michel LEGRAND à Karine BOUZAT
Kévin DEGREAUX à Jean-Charles BONNEL
Carine LEGRAND à Drépha-Malika HAFID
Abdeslam AZDOUD à Joëlle FONTAINE
Patricia GAU à Martine QUEVA**

Absent excusé :

Cédric CORDOWINUS -

Assistaient à la réunion :

**Karima ROUACHE, Directrice Générale des Services -
Martine SKALECKI, Secrétariat Général -**

Secrétaire de séance : Joëlle FONTAINE

-----oOo-----oOo-----oOo-----

Ordre du jour

PAGES

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal -
↳ Réunion du 22 mai 2025 - 4
- 2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire le cadre de sa délégation accordée en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. - 4 à 8
- 3 - Budget Primitif « Cimetière » - exercice 2025 -
↳ Décision modificative n° 2 - 8
- 4 - Budget Primitif « Commune » - exercice 2025 -
↳ Proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Le Relais Animalier Vermellois » - 9
- 5 - Personnel territorial -
↳ Modification du tableau des effectifs de la commune - 9 & 10
- 6 - Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane -
Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville - année 2024 -
↳ Avis du Conseil Municipal - 10 & 11
- 7 - Motion du Conseil Municipal pour la reconduction du dispositif des Contrats Aidés auprès de l'Etat - 11

-----oOo-----oOo-----oOo-----

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, DESIGNÉ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FONTAINE Joëlle, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2025-048

Rapporteur : BOUZAT Karine -

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal -

↳ **Réunion du 22 mai 2025 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 mai 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Joëlle FONTAINE.

Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion précitée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2025 est ADOPTE à l'unanimité :

↳ **Votants :** 26 dont 5 procurations
↳ **Pour :** 26 dont 5 procurations

Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Publiée le 15 juillet 2025

Rapporteur : BOUZAT Karine -

2 - Information au conseil municipal des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation accordée en vertu de l'article L.2122-22 -

↳ **Période du 19 mai au 30 juin 2025 –**

Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe au Maire, rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibérations n°2020/016 du 23 mai 2020, n° 2023-020 du 22 mars 2023 et n° 2025-015 du 20 mars 2025) et qui se sont traduites par la signature des documents ci-après :

19.05.2025	DM2025-054 Demande de subvention BIOD'IV 62 auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais d'un montant de 3 990,00 € représentant 60 % du montant des travaux éligibles auprès du afin de permettre l'aboutissement du projet de végétalisation de l'ancien cimetière PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Dépenses Coût HT -- Travaux de préparation 6 650,00 € - Amené de semences - Application dans les allées perméables Autofinancement 40% : 2 660,00 € et signature de tous actes concernant cette demande de subvention, conventions, avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents s'y rattachant.	
------------	---	--

19.05.2025	DM2025-055 Signature du contrat pour une mission de Contrôle Technique de Construction réf. 2745317.1 avec la SAS APAVE, représentée par Monsieur Vincent WROBLEWSKI, responsable d'Unité, dont le siège social est sis 340 avenue de la Marne - CS 43013 à MARCQ EN BAROEUL 59703 dans le cadre des travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle « Les Eglantines » comprenant les prestations ci-après : - Mission F relative au fonctionnement des installations - Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public, - Mission LE relative à la solidité des existants ; - Mission LP : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables ou non - Mission PS : Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, - Mission PV : Recolement des PV d'essais de fonctionnement des installations, - Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH, - Mission Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie pour un montant HT de 5 500,00 € (Cinq mille cinq cent euros) : Décomposition du prix global - Conception PC + RICT 500,00 € HT - Documents d'exécution 950,00 € HT - Phase travaux – suivi de chantier (phase 1) 1 500,00 € HT - Phase travaux – suivi de chantier (phase 2) 2 250,00 € HT - Réception et rapport final 300,00 € HT	5 500,00 €
19.05.2025	DM2025-056 Signature du contrat pour une mission de Coordination SPS – niveau 2 - n° 2025-04-081 avec la SAS RV COORDINATION – présidée par Monsieur Rémy VANDENDRIESSCHE, dont le siège social est sis 3 rue Molière à CARVIN 62220 - dans le cadre des travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle « Les Eglantines » comprenant les prestations ci-après pour un montant HT de 2 485,00 € (Deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros hors taxes) se décomposant comme suit : - Phase I – Conception 420,00 € HT Ouverture du RJ 35,00 € HT Réunions avec MOA/MOE 210,00 € HT Elaboration du PGC 140,00 € HT Aide à la Déclaration Préalable 35,00 € HT - Phase II – Conception 1 960,00 € HT - Inspections communes 280,00 € HT Analyse et harmonisation PPSPS – Suivi du PGC 280,00 € HT Visite inopinée – Participation aux réunions de chantier/Phase 1 280,00 € HT Tenue du RJ/Phase 1 280,00 € HT Visite inopinée – Participation aux réunions de chantier/Phase 2 420,00 € HT Tenue du RJ/Phase 2 420,00 € HT - Phase III – Réception 105,00 € HT Finalisation mission 105,00 € HT Vacation pour PGPA	2 485,00 €
19.05.2025	DM2025-057 Signature du devis n° PR2502-3345 présentée par la société TEFFRI Enseignes/ACE Création sise 126 rue Marie-Curie à WAMBRECHIES 59118 - retenue après consultation, pour un montant HT de 2 196,40 € (deux mille cent quatre-vingt-seize euros et 40 centimes), soit 2 635,69 € TTC se décomposant comme suit : - LDEC – Lettre ou logo découpé en alu « Les Ch'tites Frimousses » 1 056,83 € HT - Panneau avec impression 481,54 € HT - Pose 658,03 € HT	2 635,69 €

30.06.2025	DM2025-061 Signature du renouvellement de l'adhésion de la Ville d'AUCHY-les-MINES au Centre Intercommunal d'Action Sociale en faveur des Personnes Agées (CIASFPA) dont le siège social est situé 426 rue des Résistants 62980 NOYELLES-les-VERMELLES et de la convention correspondante au titre de l'année 2025 ; Versement de la cotisation annuelle au titre de l'année 2025 qui s'élève à 4 942,00 € (quatre mille neuf cent quarante-deux euros) ;	4 942,00 €
30.06.2025	DM2025-062 Signature de l'avenant 2025 pour la vérification préventive du désenfumage naturel selon le contrat initial n° 9802010 présenté par la société NORDIBAT - sise 194 rue de Lille à RONCQ 59223 - pour le complexe omnisports « Paul BARROIS » suivant les conditions ci-après : <i>* Pour le désenfumage, la visite annuelle d'entretien comprend</i> - les essais de fonctionnement des installations - les opérations élémentaires d'entretien suivant la désignation ci-après pour : 10 exutoires pneumatiques + report treuil 3 exutoires pneumatiques supplémentaire (le boulodrome) - Contrôle de fonctionnement par ouverture et fermeture des exutoires selon équipement (pneumatique, mécanique, électrique – non compris à partir d'une CMSI) - Vérification des vérins éjecteurs, du verrouillage, joints, fixations - Visa sur étiquette de contrôle et co-signature du registre de sécurité - Remise d'un rapport avec devis de réparation ou attestation de bon fonctionnement pour un montant de 867,00 € HT (huit cent soixante-sept euros hors taxes) majoré de la TVA en vigueur au moment de la facturation.	867,00 €
30.06.2025	DM2025-063 Signature de l'avenant 2025 pour la vérification préventive du désenfumage naturel selon le contrat initial n° 9802011 présenté par la société NORDIBAT - sise 194 rue de Lille à RONCQ 59223 - pour le restaurant scolaire municipal, place Jean JAURES suivant les conditions ci-après : <i>* Pour le désenfumage, la visite annuelle d'entretien comprend</i> - les essais de fonctionnement des installations - les opérations élémentaires d'entretien suivant la désignation ci-après pour : 1 exutoire et 2 velux : - Contrôle de fonctionnement par ouverture et fermeture des exutoires selon équipement (pneumatique, mécanique, électrique – non compris à partir d'une CMSI) - Vérification des vérins éjecteurs, du verrouillage, joints, fixations - Visa sur étiquette de contrôle et co-signature du registre de sécurité - Remise d'un rapport avec devis de réparation ou attestation de bon fonctionnement pour un montant de 190,00 € HT (cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) majoré de la TVA en vigueur au moment de la facturation.	190,00 €

Le Conseil municipal PREND ACTE.

M. Robert VISEUX intervient concernant la DM 2025-060 portant sur les travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle « Les Eglantines » et demande à connaître les estimations prévues au lancement de la consultation pour l'ensemble des lots.

Mme Karine BOUZAT précise que ces éléments lui seront communiqués.

**ELEMENT DE REPONSE à la demande de M. Robert VISEUX – Estimation pour les lots attribués –
L'analyse n'ayant pas encore été finalisées pour les autres lots -**

405 - AUCHY-LES-MINES - Ecole les Eglantines - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE

LOTS	Valeurs
- LOT 2 - COUVERTURE	150 000 €
- LOT 7 - PHOTOVOLTAIQUE	63 000 €

Délibération n° 2025-048

Rapporteur : BOUZAT Karine -

3 - Budget Primitif « CIMETIERE » - Exercice 2025 –

↳ Décision Modificative n° 2 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-026 en date du 10 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif « Cimetière » pour l'exercice 2025 ;

Vu le Budget Primitif « Cimetière » 2025 ;

Vu la délibération n°2025-036 en date du 22 mai 2025 portant sur la décision modificative n° 1 pour le budget primitif « Cimetière » - Exercice 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal ;

Entendu l'exposé de Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Votants :** 26 dont 5 procurations
↳ **Pour :** 26 dont 5 procurations

- APPROUVE les modifications budgétaires en section d'investissement ci-dessous concernant le Budget Primitif « Cimetière » pour l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERT	REDUIT	OUVERT	REDUIT
2188 - Autres		476,36 €		
21 - Immobilisations corporelles		476,36 €		
28188 - Autres			476,36 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			476,36 €	
TOTAL		476,36 €	476,36 €	

*Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025
Publiée le 15 juillet 2025*

Délibération n° 2025-048

Rapporteur : BOUZAT Karine -

4 - Budget Primitif « COMMUNE » - Exercice 2025 -

- ↳ Proposition pour le versement d'une subvention exceptionnelle
- ↳ à l'association « Le Foyer Animalier Vermellois » -

Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, rappelle à l'assemblée la situation financière dramatique dans laquelle va se retrouver le Foyer Animalier Vermellois à la suite de la suppression des quatre Contrats Aidés financés en partie par l'Etat. Dès septembre prochain, il ne fonctionnera plus qu'avec un seul jeune ce qui est inconcevable.

Suite à la décision de non-reconduction du dispositif des Contrats-Aidés, il ne sera pas possible pour l'association « Le Foyer Animalier Vermellois » qui, depuis sa création en 1998, accueille des chiens et des chats abandonnés par leurs maîtres, de trouver les financements nécessaires à la poursuite de sa mission. En effet, les personnes qui tout au long de l'année s'en occupent sont des jeunes bénéficiaires de Contrats-Aidés et quelques bénévoles.

L'association « Le Foyer Animalier Vermellois », par le biais de pétition, d'articles de presse, a tenté de faire entendre son désarroi en lançant un cri d'alarme mais à ce jour son avenir est incertain et le Foyer Animalier est menacé de fermeture si rien ne change.

Aussi, dans ce contexte, Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, propose à l'assemblée le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association « Le Foyer Animalier Vermellois ».

A la suite de cet exposé, Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Votants :	26 dont 5 procurations
↳ Pour :	26 dont 5 procurations

- **APPROUVE et AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros (mille euros) à l'association « Le Foyer Animalier Vermellois » ;**
- **AUTORISE et DELEGUE pouvoir à Monsieur le Maire en ce qui concerne toutes les modalités nécessaires pour l'application de cette décision ;**
- **DIT que les crédits nécessaires et suffisants sont prévus au budget de l'exercice en cours.**

Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Publiée le 15 juillet 2025

Délibération n° 2025-051

Rapporteur : BOUZAT Karine -

5 - Personnel territorial -

- ↳ Modification du tableau des effectifs de la commune -

Depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs en date du 22 mai 2025, des modifications sont encore à opérer compte-tenu des besoins des services.

A cet effet, Madame Karine BOUZAT, Première Adjointe, propose le nouveau tableau prenant en compte les modifications ci-après et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Service Technique

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent pour les besoins du service

- ↳ **Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame CHAPIT Dorothee, Adjoint d'Animation territoriale, stagiaire, à temps non complet de 24 h 30 à 25 h 30 au 1^{er} août 2025 -**

Service Administratif

Création de postes de Rédacteur en prévision d'un départ en retraite au 1^{er} janvier 2026

- ↳ **Création d'un poste de Rédacteur à temps complet au 1^{er} novembre 2025**
 - ↳ **Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2025**
 - ↳ **Création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2025**
- Les postes non pourvus seront supprimés dès lors que le recrutement aura été finalisé -**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Votants :	26 dont 5 procurations
↳ Pour :	26 dont 5 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;

- **DECIDE et APPROUVE la modification du tableau des effectifs définie ci-dessus,**
- **AUTORISE et DELEGUE pouvoir à Monsieur le Maire en ce qui concerne toutes les modalités administratives nécessaires à l'aménagement et à la modification du tableau des effectifs précité,**
- **DIT que les crédits nécessaires et suffisants sont prévus au budget de l'exercice en cours.**

Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Publiée le 15 juillet 2025

Délibération n° 2025-052

Rapporteur : BOUZAT Karine -

6 - Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane -

Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville - année 2024 -

↳ **Avis du Conseil Municipal -**

La Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane copilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la Politique de la Ville ; une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », signé le 9 juillet 2024, est l'espace commun à l'ensemble des partenaires pour construire des solutions et des projets, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il définit pour 6 ans les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. La nouvelle géographie prioritaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, définit sur la CABBALR : 25 quartiers concernés dont 16 QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) répartis sur 19 communes et 9 Quartiers d'Intérêt Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2021 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville, Madame Karine BOUZAT, Première Adjoint, présente, pour avis, au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2024 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Votants :** 26 dont 5 procurations
☞ **Pour :** 26 dont 5 procurations

- PREND ACTE et EMET un avis FAVORABLE/DEFAVORABLE sur le rapport d'activités 2024 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane.

Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Publiée le 15 juillet 2025

Délibération n° 2025-053

Rapporteur : BOUZAT Karine -

7 - Motion du Conseil Municipal pour la reconduction du dispositif des Contrats Aidés auprès de l'Etat

Considérant le rôle essentiel que jouent les Contrats Aidés dans l'insertion professionnelle des personnes éloignées du travail ;

Considérant l'apport significatif de ces dispositifs dans le fonctionnement des services publics locaux, dans l'éducation, la culture, le social et plus particulièrement dans le monde associatif ;

Considérant les difficultés croissantes rencontrées par les collectivités territoriales et les associations pour faire face à la suppression des Contrats Aidés ;

Considérant l'impact social économique et humain positif de ces contrats sur les territoires, en particulier les plus fragiles ;

Considérant que la disparition de ces dispositifs risque d'aggraver les inégalités et de priver les personnes d'un accompagnement vers un emploi durable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Votants :** 26 dont 5 procurations
☞ **Pour :** 26 dont 5 procurations

- EXPRIME sa vive inquiétude sur la disparition du dispositif des Contrats Aidés ;

- DEMANDE au Gouvernement la reconduction et la pérennisation de ces dispositifs notamment dans leur forme actuelle ou équivalente en maintenant des niveaux de financements adaptés à la réalité des terrains ;

- SOUTIENT les démarches des associations d'élus, des acteurs de l'insertion, du monde associatif et des collectivités en faveur du maintien de ces outils essentiels d'inclusion sociale ;

- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre cette motion à Monsieur le Président de la République, au Premier Ministre, à Madame la Ministre du Travail ainsi qu'aux parlementaires du Département.

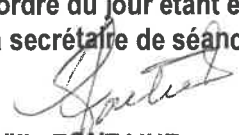
Transmise en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Publiée le 15 juillet 2025

-----oOo-----oOo-----oOo-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

La secrétaire de séance,


Joëlle FONTAINE

**La Première Adjointe au Maire
En l'absence du Maire empêché,**


Karine BOUZAT

